
GARANTIE LIMITÉE

Sauf indication explicite dans la présente Garantie limitée, eSight Corporation n'assure aucune autre garantie explicite ou implicite, notamment toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. eSight Corporation décline expressément toute autre garantie ou garantie non mentionnée dans la présente Garantie limitée. Les garanties qui peuvent être imposées en vertu de la loi sont limitées à la durée de la période de garantie stipulée dans la présente Garantie limitée.

Cette Garantie limitée s'applique aux Lunettes eSight vendues par eSight Corporation et ses filiales ou revendeurs autorisés dans le monde entier (collectivement désignés sous le nom « eSight ») dans la présente Garantie limitée. Cette Garantie limitée couvre tous les composants matériels fournis avec les Lunettes eSight au moment de l'achat pour une période d'un an à compter de la date de livraison, à l'exception des verres de prescription intégrés au produit. Cette Garantie limitée s'applique dans tous les pays dans lesquels eSight offre un service de garantie.

Outre cette Garantie limitée, vous avez la possibilité d'acheter une protection supplémentaire pour vos Lunettes eSight. En cas d'achat, cette protection supplémentaire pour votre Lunettes eSight est conforme à la durée et à l'étendue de la couverture spécifiée dans le *contrat de vente* à compter de la date de livraison.

Les conditions générales de la présente Garantie limitée constituent l'intégralité de l'accord de garantie conclu entre vous et eSight pour les Lunettes eSight que vous avez achetées et remplacent toute garantie, accord ou déclaration implicite ou explicite relatifs à votre achat et émanant de toute tierce partie.

eSight garantit que le produit Lunettes eSight acheté chez eSight est exempt de défauts matériels ou de fabrication dans le cadre des conditions normales d'utilisation pendant la période de Garantie limitée. La période de Garantie limitée commence à la date de livraison. Il se peut que vous deviez fournir une preuve d'achat datée pour bénéficier du service de garantie pendant la période de Garantie limitée. Cette Garantie limitée n'est pas transférable à toute personne qui, ultérieurement, ferait l'acquisition des Lunettes eSight auprès de leur propriétaire initial.

Pendant la période de garantie limitée, eSight remplacera ou réparera les unités Lunettes eSight défectueuses. eSight se réserve le droit de conserver les composants remplacés. Les produits réparés sous garantie sont garantis contre tout défaut matériel et de fabrication pour le reste de la période de garantie initiale, qui n'est pas prolongée. eSight se réserve le droit de remplacer l'ensemble de vos Lunettes eSight par une paire de valeur équivalente ou supérieure. eSight se réserve le droit de rembourser intégralement le prix d'achat de vos Lunettes eSight plutôt que de les réparer ou les remplacer. Ceci constitue votre recours exclusif en cas de Lunettes eSight défectueuses ou endommagées.

eSight n'est pas responsable des dommages ou de la perte de données ou de programmes stockés sur d'autres ordinateurs ou systèmes électroniques auxquels Lunettes eSight est connecté. Toute unité de Lunettes eSight ou tout composant fourni avec les Lunettes eSight au moment de l'achat, qui est endommagé, altéré ou défectueux à la suite d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'une réparation ou modification non autorisée, ne sont pas couverts par cette Garantie limitée.

RESPONSABILITÉ LIMITÉE

eSight ou ses directeurs, employés ou agents ne seront en aucun cas tenus responsables envers vous ou toute autre tierce partie pour tous dommages indirects, consécutifs, exemplaires, accidentels, spéciaux ou à caractère punitif découlant de votre utilisation ou mauvaise utilisation d'un dispositif eSight, que ces dommages découlent d'un contrat, d'un tort, d'une négligence, d'une équité, d'une loi ou de toute autre base juridique, que ces dommages aient pu être prévus ou non. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent document, la responsabilité d'eSight envers vous pour quelque cause que ce soit, et quelle que soit la forme de l'action, sera à tout moment limitée au prix d'achat du dispositif, ou au coût de réparation ou de remplacement, selon le montant le moins élevé des deux.

LANCEMENT DU SERVICE DE GARANTIE

Si vos Lunettes eSight nécessitent une maintenance, veuillez contacter le représentant du service clientèle de votre région. Consultez votre documentation utilisateur pour plus de détails. Un professionnel de l'assistance technique se fera un plaisir de vous aider à diagnostiquer le problème et, au besoin, de déterminer les options de service nécessaires.

Si vous déménagez dans un pays où Lunettes eSight n'est pas encore disponible et que vous avez besoin d'un service de garantie, le retour d'un produit à eSight et le renvoi de votre dispositif réparé sont réalisés à vos propres risques et à vos frais.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

eSight ne garantit aucunement que l'utilisation de ses dispositifs permette un quelconque degré particulier d'amélioration de l'acuité visuelle ou du champ visuel. De plus, eSight ne garantit aucunement l'adéquation des dispositifs eSight à une activité spécifique. eSight n'est pas responsable des blessures ou dommages causés par les utilisateurs de ses dispositifs.

En cas de conflit entre cette traduction de la garantie et la version anglaise, la version anglaise prévaut.